

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Denise Gosselin

<https://www.cadre21.org/membres/6df29740bc494306faca916a>

Date d'obtention : 2022-03-29 19:01:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est important de rencontrer l'auteur et la victime en premier afin de la sécuriser et la soutenir dans sa démarche. Par la suite, on évalue la situation en remplissant la grille d'évaluation. On vérifie l'information auprès des témoins. Finalement on évalue si la situation est impulsive ou malveillante. Si impulsif on rencontre l'auteur afin de faire de la sensibilisation. Si malveillante contacter la police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dépendamment de l'intention, de la collaboration et dans quel contexte cela s'est produit, l'intervention peut prendre une tournure différente. Il est important de ne pas consulter les photos et de faire preuve de bienveillance et de travailler en étroite collaboration avec nos policiers Éducateurs. Si la situation s'est passée à l'extérieur du cadre scolaire on réfère à la police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Celle d'évaluer si l'intention est impulsive ou malveillante.